

INSEE
DIRECTION DES STATISTIQUES D'ENTREPRISES
DEPARTEMENT DES ACTIVITES TERTIAIRES

Paris, le 1^{er} mars 2006

N° 032 /E401

NOTE D'INFORMATION

Dossier suivi par :
Benjamin CAMUS
Tél. : 01 41 17 51 18
Fax : 01 41 17 64 51
Messagerie : benjamin.camus.@insee.fr

**PROJETS ET PROGRAMMES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE
FRANCAISE**
Intervention au XXème colloque de l'ADDES,
Association pour le Développement de la Documentation sur
l'Economie Sociale, 7 mars 2006

Introduction

Les statistiques sur l'économie sociale sont un chantier ancien toujours en cours. Depuis plus de vingt ans, les travaux de l'Association pour le Développement de la Documentation sur l'Economie Sociale (ADDES) ont clarifié le champ, précisé les attentes et permis de présenter les travaux expérimentaux de statistiques de cadrage sur l'économie sociale. Des progrès substantiels ont été réalisés depuis le premier colloque de l'ADDES en 1983. En particulier, on sait définir de façon très opérationnelle un contour statistique de l'économie sociale, comme l'ensemble formé par les associations, les mutuelles et les coopératives, ensemble qui est qualifié parfois plus largement d'économie sociale et solidaire. Depuis longtemps, la statistique publique est interpellée pour faire davantage ; la dernière sollicitation organisée remonte sans doute au rapport de la mission du CNIS sur les associations loi de 1901 de novembre 1998. Sur le champ partiel des associations, ce rapport avait explicité les besoins d'information et formulé un ambitieux programme de propositions. Depuis, il est cité fréquemment comme référence pour mesurer les progrès réalisés et la statistique publique semble un peu en retard ou en retrait sur ce thème. Pourquoi ?

A Quel peut être l'apport de la statistique publique ?

L'Insee et de façon plus large le système statistique public ont principalement pour mission de collecter, produire et diffuser une information statistique d'intérêt général. A ce titre, l'Insee gère notamment des infrastructures générales comme le recensement de la population les comptes nationaux ou le répertoire SIRENE. Une approche plus détaillée est réalisée par grand secteur d'activité, soit à l'Insee même (comme par exemple sur le tertiaire marchand), soit dans le cadre de services statistiques sectoriels comme par exemple à la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) pour la santé et l'action sociale. Les enquêtes statistiques sont ainsi organisées et adaptées en majeur selon les différents secteurs d'activité.

L'économie sociale telle que définie par l'ADDES correspond donc à un contour juridique largement transversal par rapport à ce grand clivage. D'où une difficulté récurrente à développer l'information statistique spécifique à ce domaine. Les acteurs de l'économie sociale sont bien pris en compte dans les statistiques, secteur d'activité par secteur d'activité, mais pas sous la forme d'une catégorie isolée avec des publications statistiques régulières. De fait, l'économie sociale se trouve à la jonction de plusieurs systèmes de collecte

d'information. Toutes ces difficultés étaient bien cernées par le rapport du CNIS de 1998. Depuis, des avancées ont été faites à partir des instruments généraux de la statistique. On évoquera plutôt ce qui concerne les associations, composante la moins bien suivie de l'économie sociale.

B L'apport actuel de la statistique publique sur les associations

Le milieu des associations est le plus difficile à cerner du point de vue statistique car très mouvant et constitué pour l'essentiel par de petites unités très hétérogènes en termes d'activités. En réponse à des demandes récurrentes, le système statistique public a privilégié le recours à des fichiers administratifs pour le dénombrement des associations et de leurs principales caractéristiques (effectif, secteur d'activité). Cette démarche facilite la comparaison avec le reste de l'économie. En outre elle a l'avantage de limiter la charge statistique pesant sur des unités souvent petites. Les outils généraux de la statistique d'entreprises gérés par l'Insee permettent donc de fournir des données de cadrage sur les associations dès que celles-ci ont un minimum de surface.

Ainsi toutes les associations ayant un minimum d'activité (emploi de salariés ou assujettissement à l'impôt ou perception de subvention) sont immatriculées dans le répertoire inter administratif SIRENE et facilement identifiables du fait de leur forme juridique particulière. Ce répertoire est mis à jour quotidiennement pour les créations d'unités (en revanche, les cessations sont connues avec retard voire largement méconnues pour les associations) et au moins une fois par an sur les effectifs salariés. Il fournit des données de cadrage sur l'importance des associations (localisation géographique grâce à l'adresse des établissements immatriculés, effectif salarié, activité exercée par ces établissements selon les 700 postes de la nomenclature d'activités française, NAF).

Par ailleurs, la source administrative des déclarations annuelles de données sociales (DADS) contient toutes les associations qui ont des salariés. Cette source annuelle fournit, outre des données de cadrage sur la localisation géographique des établissements et leur effectif salarié, les heures rémunérées, les salaires versés, les conditions d'emploi (temps complet ou non) et la structure de qualification de la main-d'œuvre employée.

A partir de ces sources généralistes, de nombreuses Directions régionales de l'Insee ont réalisé ces dernières années des publications sur les associations, voire souvent sur le contour plus large de l'économie sociale et solidaire (en rajoutant les mutuelles, les coopératives et les fondations). L'implantation et la part des emplois relevant des associations sont désormais mieux cernées au niveau local, ce qui répond à des demandes fréquentes des acteurs associatifs régionaux.

Pour la France entière, on dénombre ainsi 185 000 établissements d'associations employant au total 1 600 000 salariés, soit 7 % de l'emploi salarié total ; si on retient un champ plus large (y compris coopératives, mutuelles et fondations), on dénombre 220 000 établissements employeurs et 2 130 000 salariés, soit 10 % de l'emploi salarié total ; cette dernière proportion peut atteindre 20 % pour certaines zones rurales, comme par exemple le Sud Ardèche. La liste des publications régionales reprises en annexe illustre la forte demande locale et la capacité de ces sources administratives généralistes à y répondre.

Pour appuyer ce travail, l'Insee a réalisé un investissement spécifique confié au pôle de service de l'action régionale de la Direction régionale de Midi-Pyrénées ; cet outil facilite l'exploitation des sources administratives pour toute Direction régionale intéressée. La limite de travail réside certainement dans le classement sectoriel inégal des acteurs locaux de l'économie sociale, point de faiblesse que l'on peut largement corriger avec un partenariat local.

A partir de ces mêmes sources, l'Insee a élaboré de façon expérimentale un compte satellite des « Institutions sans but lucratif » (ISBL) pour les années 2001 et 2002 ; ce travail vous a été présenté de façon plus développée par P. Kaminski. Le terme satellite signifie qu'il



s'agit d'une simple extension des comptes nationaux sur une catégorie d'acteurs spécifiques. Le phénomène associatif avec sa forme juridique dédiée est spécifique à la France ; l'équivalent, dans la nomenclature des comptes nationaux harmonisée au niveau international, est formé grosso modo par la catégorie des « institutions sans but lucratif ». Seules les ISBL au service des ménages sont isolées par le cadre central obligatoire des comptes nationaux. Le compte satellite va rechercher des unités dans d'autres secteurs institutionnels pour décrire ces institutions. Le compte satellite expérimental a appliqué pour la première fois sur des données françaises une démarche préconisée par un manuel méthodologique de l'ONU. Cela aboutit notamment à estimer que les ISBL dégagent une valeur ajoutée de l'ordre du 3 % du PIB. La préparation de la prochaine base des comptes nationaux, prévue autour de 2010 pourrait être l'occasion de voir si on peut développer davantage l'approche des ISBL par un compte satellite.

C Les projets futurs de la statistique publique

C1 Un contexte contraint à court terme

Le contexte du développement de la statistique publique est marqué, d'une part, par d'importantes réductions budgétaires, lesquelles conduisent à fixer des priorités et, d'autre part, par des projets ambitieux de moyen terme.

Une première priorité est de répondre à la réglementation statistique européenne. Celle-ci est encore en plein développement depuis le début des années 90. De fait, il existe un règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprises de 1997, dit SBS pour « Structural Business Surveys ». Ce texte comprend des annexes sectorielles dont l'une d'elles porte sur les secteurs M, N et O (Education, santé et action sociale, services personnels et collectifs) ; sa mise en oeuvre aurait imposé aux Etats membres de fournir des résultats de type statistique d'entreprise sur ces secteurs. Ce faisant, on aurait eu alors une source d'information sur l'activité économique d'acteurs de l'économie sociale. Malheureusement, la récente révision du règlement n'a pas jugé ce développement comme prioritaire. Eurostat envisage simplement d'appuyer quelques enquêtes pilotes sur les années à venir. De façon plus large, la réglementation statistique européenne sur les entreprises place actuellement en première priorité les statistiques sur les indicateurs de court terme (comme par exemple sur les prix des entreprises de services) et sur les échanges internationaux. Au total, la priorité européenne ne joue pas actuellement en faveur d'une meilleure statistique sur l'économie sociale.

D'autre part, des chantiers majeurs sont engagés à moyen terme. Une rationalisation du système des statistiques annuelles d'entreprise vient d'être lancée dans le cadre d'un programme de moyen terme 2006-2010 dit RESANE pour Refonte des Statistiques Annuelles d'Entreprise. Cette évolution conduira à revoir très sensiblement le dispositif actuel des enquêtes annuelles d'entreprise, dites EAE d'ici 2008. Il est notamment prévu un recours massif aux sources administratives disponibles désormais plus tôt (déclarations fiscales de revenus BIC ou BNC, DADS, données douanières,...) ce qui allégerait d'autant l'enquête annuelle d'entreprise qui se résumerait à des variables sectorielles comme par exemple la ventilation détaillée du chiffre d'affaires par activité fine. Une autre dimension du programme est la prise en compte plus conséquente de l'organisation en groupe des entreprises à compter de 2010. Cet important chantier doit être conduit en même temps que le changement des nomenclatures d'activités prévu pour 2008 lequel touchera toute la statistique d'entreprise et mobilisera d'importants moyens.

Ces éléments de contexte font que, sur le court terme, la statistique publique ne pourra sans doute que développer l'exploitation des sources administratives pour mieux couvrir l'économie sociale.



C2 Les pistes à creuser à terme

A moyen-long terme, certaines pistes évoquées par le rapport du CNIS de 1998 mériteraient d'être à nouveau explorées et ceci d'autant plus que les mesures en faveur des services à la personne pourraient relancer l'intérêt pour ces activités. L'Insee pourrait alors réaliser des opérations pilotes éventuellement appuyées par Eurostat.

L'approche par les répertoires restera sans doute limitée. Pour les unités ayant un minimum d'activité, le répertoire SIRENE et les sources administratives comme les DADS constituent un référentiel quasi exhaustif suffisant. Couvrir les autres unités serait très coûteux : il faudrait d'abord enregistrer de très nombreuses unités et ensuite trouver les moyens de mettre à jour les caractéristiques de ces unités. Le stock d'associations existantes et non inscrites actuellement au répertoire SIRENE représenterait près de deux fois le volume annuel des créations d'entreprises pour l'ensemble des secteurs. La gestion d'un fichier exhaustif et à jour des associations ne semble pas à la portée de la statistique publique. Cela étant, sur le champ des unités ayant une certaine surface, les travaux statistiques évoqués précédemment pourront continuer à être menés. Ceci peut être jugé comme suffisant pour une approche statistique.

Sur ce champ partiel mais économiquement significatif, le classement par activité n'est pas encore de qualité suffisante. La refonte en cours des nomenclatures d'activités ne modifie pas vraiment l'approche de l'économie sociale ; en particulier, la future division 94 (Organisations associatives) de la nomenclature européenne, dite NACE, reprendra le découpage actuel de la division 91 de la version actuelle de la NAF. Il subsistera une classe d'activités 94.99 intitulée : « organisations associatives non classées ailleurs » laquelle pourra être un peu fourre-tout. Des efforts de codage de l'activité principale exercée déclarée initialement pourraient améliorer la situation mais, mieux cerner l'activité exercée, nécessite sans doute une interrogation particulière ou le recours à des fichiers spécifiques. Ce pourrait être une des futures « opérations qualité » à mener sur le répertoire SIRENE, mais une fois mise en place la nouvelle nomenclature d'activité en 2008.

La principale lacune qui resterait alors à combler concerne l'activité et les éléments de compte des unités associatives. Le rapport du CNIS avait proposé en son temps de bâtir une enquête d'organisme sur le modèle de l'EAE. Une enquête ponctuelle spécifique pourrait viser à collecter ce type d'information. La base de sondage serait constituée par le répertoire SIRENE. Le questionnaire pourrait porter d'une part sur une analyse fine des activités exercées et d'autre part sur les éléments de dépenses et de recettes. Plusieurs expériences d'enquête déjà présentées à l'ADDES fournissent un point de départ intéressant pour fixer un contenu pertinent. Des expérimentations régionales semblent envisageables. Une telle enquête de cadrage n'aurait pas vocation à être renouvelée tous les ans mais à intervalles réguliers pour saisir de réelles évolutions de structure. Son financement pourrait dépendre des politiques et des préoccupations gouvernementales ainsi que du positionnement budgétaire de la statistique publique à cette échéance.



ANNEXE

Publications des directions régionales de l'Insee

Réalisations

Région	titre	références	accès via insee.fr	partenaires
Aquitaine	Économie sociale et solidaire : 9 000 établissements employeurs	Le « quatre pages » n°133, octobre 2004	oui	CRESS
Auvergne	L'économie sociale et solidaire : une « troisième » voie qui compte	La Lettre n°33, décembre 2005, 6 pages	oui (à paraître : une publication électronique complète)	CRESS
Bourgogne	1) L'économie sociale et solidaire - associations, mutuelles et coopératives 2) Associations : des emplois à durée variable dans de multiples domaines	Dossier n°40, octobre 2004, 48 pages Dimensions n°118, janvier 2005, 4 pages	Partiellement oui	CRESS et Conseil régional
Bretagne	1) L'économie sociale et solidaire : un champ complexe et varié 2) Les salariés du secteur associatif	Deux articles d'Octant, n°84, décembre 2000	oui	Cf. colloque de l'ADDES de 1997, travaux de Philippe Kaminski
Centre	1) Économie sociale et solidaire : près d'un emploi salarié sur dix en région Centre 2) Rapport complet	Info n°127, décembre 2004, 4 pages septembre 2004	oui partiellement	Préfecture de région, CRES et CESR
Corse	L'économie sociale et solidaire en Corse	4 pages, octobre 2005 (rapport complet à paraître)	oui	Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports
Ile-de-France	1) L'économie sociale et solidaire 2) Dossier complet	Insee Ile-de-France à la page n° 227, septembre 2003, 4 pages Regards sur..., mai 2004, 50 pages	oui non	Préfecture de région et CRES
Limousin	L'économie sociale et solidaire	Dossier, 45 pages, septembre 2003	non	CRES
Lorraine	L'économie sociale et solidaire : un salarié sur dix en Lorraine	Economie lorraine n° 21, mars 200, 8 pages	oui	CRES
Midi-Pyrénées	L'économie sociale et solidaire en Midi-Pyrénées	Dossiers Résultats n° 105, juillet 2001, 45 pages,	non	Cf. colloque de l'ADDES de 1997, travaux de Philippe Kaminski



Nord-Pas-de-Calais	L'économie sociale et solidaire en Nord-Pas-de-Calais	Dossier, juin 2004, 45 pages Tirage épuisé	non	Conseil régional, conseils généraux, CRES
Basse-Normandie	L'économie sociale : un salarié bas-normand sur dix	Cent pour cent n°124, novembre 2003, 6 pages	oui	Préfecture de région, CRES, CDC
Haute-Normandie	L'économie sociale et solidaire : des conditions d'emploi très différenciées	Article de la revue Aval n°19, novembre 2002, 3 pages	oui	Cf. colloque de l'ADDES de 1997, travaux de Philippe Kaminski
Pays de la Loire	L'économie sociale et solidaire dans les Pays de la Loire	Dossier n°15, octobre 2005, 40 pages	non	CRES
Picardie	L'économie sociale et solidaire en Picardie	8 pages, septembre 2004	A l'adresse : www.picardie.pref.gouv.fr/rep_files/economiesocialepic	Préfecture de région
Poitou-Charentes	1) Les femmes dans l'économie sociale des régions atlantiques 2) En Gâtine, un salarié des services sur cinq travaille pour l'économie sociale et solidaire	Les Cahiers de Décimal n°42, 50 pages, avril 2003 Décimal n° 260, 4 pages, septembre 2005	oui oui	Régions et CRES Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes
Rhône-Alpes	1) L'économie sociale et solidaire en Rhône-Alpes 2) En Sud Ardèche, un salarié sur cinq travaille dans l'économie sociale et solidaire	Dossier n°146, mai 2003 La Lettre, Emploi, n°37, juin 2005, 4 pages	non oui	Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale
La Réunion	L'économie sociale et solidaire à La Réunion	Dossier « L'information en détail » n°9, avril 2003, 45 pages	oui	Ministère des affaires sociales, DRTEFP

CRES(S) : Chambre Régionale de l'Économie Sociale (et Solidaire)

Réalisations en cours ou projets

Alsace, Bretagne (sur le département d'Ille-et-Vilaine et au niveau de la région), Franche-Comté, Midi-Pyrénées (nouvelle étude, cf. celle de 2001), Haute-Normandie (publication sous presse), Picardie, Rhône-Alpes (cf. mise à jour de l'étude de 2003).

